

# **COMPTE RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 3 Juillet 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Annie BEGOT	
Date de convocation : 26 juin 2018	Nombre de présents : 9	Comité secret : non
Absents: 0	Excusé (e) s : 6	Pouvoirs : 2
		Votants : 11
		Quorum exigé : 8

L'an deux mille dix-huit le mardi 3 Juillet 2018 à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Nicole, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie, JOVANOVIC Michel, GIRARD Marius, FRANCOIS-BRAZIER Florence, LAUGIER Emile.

Étaient excusés : MENEGUZ Muriel

MARQUES Joceline : Pouvoir à Nicole DURAND

CLAVEL Jérôme

GOUDARD Nadine

REYMOND Muriel : Pouvoir à Florence FRANCOIS-BRAZIER

D'ALEO Sandra

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018**

### **TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

#### **PANNEAU D'INFORMATION**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle rencontrera de nouveau la société CHARVET la semaine prochaine.

#### **DESHERBAGE**

Le désherbage a bien été réalisé le 21 juin dernier par la société LAQUET.

#### **PANNEAU DE SIGNALSATION**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'elle va solliciter des renseignements complémentaires par rapport aux devis reçus afin de pouvoir choisir le prestataire lors de la prochaine réunion.

#### **ELEMENTS BOIS**

Mme le Maire présente le devis sollicité pour le remplacement des barrières du jeu de boules, le remplacement des éléments en bois présents à l'aire de jeux et pour le bas de porte de l'Eglise.

#### **NETTOYAGE DES VITRES**

Mme le Maire présente le devis demandé pour le nettoyage des vitres de l'école et de la salle des fêtes. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté.

#### **SAUR**

La borne incendie située chemin de la maisonnette a été réparée le 26 juin dernier.

#### **ACCESSIBILITE**

Le matériel commandé a été reçu.

#### **VOIRIE**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré avec les adjoints M. BONNARDEL du Conseil Départemental de la Drôme pour évoquer les sujets de voirie sur la commune :

RD 519 à proximité de l'Impasse du Santiana : Les services du Conseil Départemental de la Drôme ont repris les travaux de réfection de la chaussée et de trottoir réalisés par les services du Conseil Départemental de l'Isère. D'autres travaux seront réalisés (purgés) dans la traversée du village.

Installation des plateaux traversants aux Morelles : Une opération de réfection de voirie est prévue pour l'année prochaine entre Epinouze et la commune. Les plateaux seront donc installés au même moment. Le conseil municipal valide la proposition de Mme le Maire, à savoir, de transférer le budget initialement prévu pour cette opération sur le programme d'achat des panneaux de signalisation.

La prochaine corvée d'enrobée tiède est prévue le 22 septembre prochain.

### **ECOLE ET PERISCOLAIRE**

En cette fin d'année scolaire, beaucoup d'absences d'enseignantes non remplacées ce qui a eu un impact sur les inscriptions à la cantine.

La remise des récompenses aux futurs collégiens s'est très bien passée. A noter l'absence de 2 enfants ce jour-là, les calculatrices n'ont pas été remises.

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 19 juin dernier. La directrice a présenté un bilan satisfaisant en indiquant que les objectifs ont été atteints. Elle déplore un manque de discipline de manière générale. Une commande de matériel a été sollicitée pour la prochaine rentrée : caisses de rangement, téléphone sans fil et nouveaux manuels scolaire. Mme le Maire n'a pas reçu encore le devis pour les manuels scolaires, ce sujet sera donc évoqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

De nombreux travaux seront réalisés à l'école pendant les vacances d'été : nettoyage des sols souples, réfection d'un mur de classe, aménagements dans les toilettes, nettoyage des vitres,...

Trois enseignantes partent en cette fin d'année et deux nouvelles sont déjà nommées pour la prochaine année scolaire.

Une rencontre a été organisée ce jour entre la commission des affaires scolaires et le personnel de l'école et périscolaire. Une commande de matériel a été sollicitée pour la cantine. Le personnel fait le même constat que les enseignantes, à savoir un manque de discipline au sein de la cantine – garderie. Les agents encadrant la garderie déplorent également un manque de respect des horaires d'ouverture et de fermeture. En effet

des enfants sont déposés à la garderie avant l'heure d'ouverture sans être accompagnés et certains enfants sont récupérés après 18h sans excuses et/ou explications de la part des familles.

Comme chaque année pour le dernier jour d'école les enfants iront pique-niquer dans le parc de M. NIVON Auguste. Deux conseillères municipales accompagneront les enfants ce jour-là en plus du personnel municipal.

#### Préparation de la prochaine année scolaire

Mme le Maire explique qu'elle a sollicité 4 devis auprès de traiteurs spécialisés en restauration collective pour la fourniture des repas pour la prochaine année scolaire 2018-2019. Deux traiteurs n'ont pas pu répondre à la demande faute de capacité de production.

Mme le Maire présente donc les deux offres commerciales reçues aux membres du conseil municipal à savoir Guillaud Traiteur et SHCB.

Les deux traiteurs présentent une offre qui répond à notre cahier des charges. Après délibérations le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de Guillaud Traiteur malgré une augmentation de 0,05 € et décide de répercuter l'augmentation du traiteur sur le prix du repas, passant ainsi à 3.65€.

Mme le Maire explique que la commission aux affaires scolaires et les agents de l'école ont travaillé sur un nouveau règlement périscolaire de la cantine garderie pour la prochaine année scolaire 2018-2019.

La proposition du nouveau règlement comporte les mentions suivantes :

- Les « inscriptions exceptionnelles » seront autorisées jusqu'au mardi 11h30 pour le jeudi et le vendredi de la semaine en cours. Cependant, compte tenu du très faible délai, le coût de ces « réservations d'urgence » s'élèvera à 7€ le repas. (Validée lors du conseil municipal du mois de mars).

- Le code de conduite mis en place est modifié comme suit : Si un enfant reçoit un point rouge il sera exclu le même jour de la sanction, la semaine suivante. La famille ne sera plus convoquée mais sera informée par un courrier mentionnant le jour d'exclusion. Si un enfant cumule 3 points rouges il sera alors exclu la semaine suivante entière. Au-delà l'enfant pourra être exclu définitivement.

- Pour la garderie du matin, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent et présentés à l'agent encadrant.

- Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est pris en compte dans la nouvelle fiche famille.

Après délibérations le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau règlement périscolaire.

Le règlement sera envoyé très prochainement aux familles qui devront retourner l'accusé de réception et la fiche famille au plus tôt en mairie.

## **SERVITUDES AUTOUR DES CANALISATIONS**

Mme le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture de la Drôme au conseil municipal du projet d'arrêté préfectoral instaurant les servitudes pour l'ensemble des canalisations de transport concernant la commune. Pour des raisons de simplification cet arrêté abrogera l'arrêté précédent et constituera ainsi, l'acte unique relatif aux servitudes liées aux risques présentés par les canalisations de transport existantes sur la commune.

Le conseil municipal ne souhaite pas faire de remarques vis-à-vis du projet d'arrêté présenté.

## **COMPTE RENDU DE REUNIONS**

CCPDA : La Communauté de Communes souhaite accompagner financièrement les jeunes dans leur projet de permis de conduire. Une aide financière d'un montant de 250€ peut leur être octroyée. En contrepartie, le jeune devra s'engager à travailler 35h au sein d'une collectivité ou une association du territoire. Cette aide est uniquement réservée aux jeunes inscrits dans une auto-école présente sur le territoire de la Communauté de Communes. Un dossier devra être déposé auprès de la CCPDA pour validation.

Achats mutualisés : La CCPDA a récemment recruté un responsable des achats mutualisés pour travailler sur un projet d'achat mutualisé. Les priorités d'achats seront évoquées lors des prochaines rencontres prévues le 3 ou 10 juillet.

Zone d'activité : Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le service de la CCPDA concernant la zone.

Sénatrice de la Drôme : Mme le Maire accompagnée de deux de ses adjoints a reçu le 19 juin dernier Mme Marie-Pierre MONIER.

Captages prioritaires : M. Denis GARAND explique que la CCPDA a rencontré le seul foyer concerné sur la commune afin de les aider et les accompagner dans la réalisation des travaux nécessaires.

ENEDIS : Les travaux de réfection de chaussée route de Fayaret (suite à la réalisation d'une tranchée pour l'installation de panneaux photovoltaïque) vont être repris par la société EIFFAGE.

Hôpital de St Vallier : Sur l'appel du Président de la CCPDA, Mme le Maire s'est rendu jeudi dernier devant l'hôpital de St Vallier afin de manifester contre la fermeture des urgences de 22h à 10h en juillet et la fermeture complète en août. Mme le Maire invite toute personne à signer la pétition en ligne ou sur papier en Mairie ou à l'agence postale communale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

PROJETS AGRICOLES : Un agriculteur souhaite installer des pivots d'arrosage. Pour cela il a besoin de couper la haie existante qui avait été plantée lors du remembrement. Les élus exigent que la haie soit replantée avant de couper l'existante et de remplacer les arbres qui pourraient être endommagés.

Mme le Maire propose d'établir une convention avec les agriculteurs utilisant les chemins communaux pour leur activité. Cette convention prévoira la réalisation d'un état des lieux avant et après utilisation, l'installation de la signalisation obligatoire et la remise en état des chemins si dégradations.

URBANISME : Mme le Maire a demandé à un propriétaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme suite à l'installation de bungalows sur sa propriété. Mme le Maire informe le conseil municipal que les demandes d'autorisation d'urbanisme sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Toutes ces demandes sont examinées avec l'aide du service ADS de la Communauté de Communes.

DEVIATION : Suite à la délibération prise par le conseil municipal contre le périmètre d'étude présenté, le Conseil Départemental de la Drôme a sollicité une rencontre avec le Conseil Départemental de l'Isère et la commune.

CONGES ESTIVALES : L'Agence Postale Communale sera fermée du 14 au 20 août inclus et sera ouverte uniquement les après-midi du 7 au 10 août. Le secrétariat de Mairie sera fermé du 11 au 20 août inclus.

FEU D'ARTIFICE : Il sera tiré cette année sur la commune d'Epinouze.

Réunions de quartiers : Deux réunions de quartiers seront organisées à l'automne. (Dates à fixer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h45